



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1897

Edition PDF du 24 janvier 2011

Les articles mis en ligne depuis DP 1896 du 17 janvier 2011

Dans ce numéro

En démocratie, violence et menaces sont intolérables (Rédaction)

L'opposition à l'UDC n'a que faire des ennemis de la démocratie

Les critiques de la BNS préfèrent tirer sur le pompier plutôt que sur les incendiaires (Jean-Daniel Delley)

Les mécanismes de la spéculation sur le franc suisse expliqués par Rudolf Strahm

Par ici les bénéfices de la Banque nationale (Yvette Jaggi)

Les cantons découvrent qu'ils pourraient devoir contribuer indirectement au sauvetage d'UBS et s'en prennent à la BNS

L'initiative sur les armes n'est pas un bazooka législatif (Alex Dépraz)

Le texte soumis au vote laisse une marge de manœuvre suffisante au Parlement

Le vertueux programme de Davos (Albert Tille)

En 40 ans et parfois aiguillonné par la critique, le «World Economic Forum» a évolué tout en se développant

Une presse qui se vend comme du popcorn (Daniel Schöni Bartoli)

L'évolution des médias vers le tout commercial inquiète

En démocratie, violence et menaces sont intolérables

Rédaction • 24 janvier 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16487>

L'opposition à l'UDC n'a que faire des ennemis de la démocratie

Vendredi, le conseiller national UDC Hans Fehr a été agressé physiquement. Non par un déséquilibré isolé, mais par un groupe de militants se réclamant de l'extrême gauche et de la lutte contre l'UDC. En novembre de l'an dernier, des universitaires opposés aux idées de l'UDC ont fait pression et – chose incroyable – obtenu sans coup férir l'annulation par l'Université de Lausanne de son accord pour que le parti y tienne son congrès national. Et en octobre 2007

déjà, des casseurs cagoulés avaient empêché les sympathisants de l'UDC de défiler dans les rues de Berne.

Domaine Public s'honore d'incarner une opposition implacable, cohérente et argumentée à l'UDC blochérivée, dont nous réclamons sans nous lasser qu'elle soit écartée de la coalition de fait des partis gouvernementaux parce qu'elle n'en respecte plus l'esprit, depuis au moins une dizaine d'années. Cela nous met à l'aise pour dénoncer sans réserve le franchissement par d'autres adversaires de l'UDC de la ligne

entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas en démocratie. Combattre l'UDC politiquement par l'argumentation, lui porter la contradiction par la mise en oeuvre de propositions plus opportunes et efficaces que les siennes, manifester son indignation pacifiquement pour ne pas lui laisser le monopole du discours, oui. L'empêcher de se réunir par la menace ou par la force, exercer des violences contre les personnes ou les biens, non.

La démocratie ne se divise pas.

Domaine Public

Les critiques de la BNS préfèrent tirer sur le pompier plutôt que sur les incendiaires

Jean-Daniel Delley • 22 janvier 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16464>

Les mécanismes de la spéculation sur le franc suisse expliqués par Rudolf Strahm

Vingt-et-un milliards de francs, c'est la perte annoncée par la Banque nationale suisse pour l'exercice 2010. Un montant qui en a scandalisé plus d'un dans le monde politique et les médias. Et qui vient à point nommé conforter les critiques de ceux qui répugnent à une réglementation stricte des activités bancaires, telle que la préconise Philipp Hildebrand, le président du directoire de la BNS.

Comme à son habitude, la *Weltwoche*, bras médiatique de l'UDC, ne fait pas dans la dentelle en accusant Hildebrand d'avoir dilapidé plus de milliards que Marcel Ospel dans la déconfiture d'UBS. La BNS a tout faux: tour à tour on lui reproche d'avoir tenté de combattre la hausse du franc suisse en achetant des euros ou de n'avoir pas suffisamment persisté dans son combat.

Dans sa dernière chronique (*Tages Anzeiger*, 18 janvier), Rudolf Strahm constate une fois de plus à quel point la compétence économique fait

cruellement défaut dans un débat monétaire idéologiquement contaminé. Et de rappeler les mécanismes de l'institut d'émission. La BNS n'a pas cherché à soutenir l'euro; elle n'a visé qu'à modérer la hausse du franc. Car le problème réside dans l'appréciation de la monnaie helvétique et non dans la faiblesse de la monnaie européenne: en effet, la parité entre l'euro et le dollar américain est la même qu'il y a cinq ans. En achetant des euros, la BNS a voulu éviter une déflation – croissance et renchérissement négatifs – et venir à l'aide de

l'industrie d'exportation et du tourisme.

D'où la BNS a-t-elle tiré l'argent pour ses achats d'euros? De la planche à billets qu'elle a seule le pouvoir de faire fonctionner, rappelle Rudolf Strahm. La chute de l'euro et du dollar a diminué la valeur de ses réserves monétaires. A l'inverse, l'appréciation du cours de l'or a fait grimper la valeur de ses réserves de métal de 5 milliards. Mais dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de résultats comptables, à ne pas confondre avec les résultats – bénéfices ou

pertes – d'une entreprise. Une variation ultérieure des cours peut modifier ces résultats, à la hausse ou à la baisse.

Plutôt que de stigmatiser la politique de la BNS, les critiques feraient mieux de mettre en accusation la spéculation, véritable responsable de la surévaluation du franc. Selon les données de la Banque des règlements internationaux, les opérations de change entre le franc et toutes les autres monnaies se montent quotidiennement à 250 milliards de dollars, celles entre le franc et

l'Euro à 72 milliards de dollars.

Les banques helvétiques jurent qu'elles ne participent pas à cette spéculation, même UBS qui, il y a peu, se vantait d'être le numéro 2 sur ce marché. Rudolf Strahm n'en croit pas un mot.

Aujourd'hui cette spéculation passe par des programmes informatiques¹³ qui procèdent de manière automatique et en une fraction de seconde aux opérations de change, sans que les banques centrales en soient informées. Alors ne tirons pas sur les pompiers, mais sur les incendiaires.

Par ici les bénéficiaires de la Banque nationale

Yvette Jaggi • 23 janvier 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16472>

Les cantons découvrent qu'ils pourraient devoir contribuer indirectement au sauvetage d'UBS et s'en prennent à la BNS

Une recette acquise de 215 francs par an et par habitant, voilà de quoi séduire tout gestionnaire de finances publiques. Pas question donc pour les cantons de renoncer à un tel pactole, promis par une convention⁷ entre le département fédéral des finances et la Banque nationale suisse (BNS), dont les origines remontent à 1991 et dont l'édition en vigueur date du 14 mars 2008.

Cet accord, qui concerne les exercices 2008 à 2017, prévoit la distribution de 2,5 milliards de francs par année à la Confédération et aux cantons, à raison d'un tiers / deux tiers, comme le prévoit la loi⁸. Fondée sur cette même loi fédérale du 3

octobre 2003 sur la Banque nationale, une ordonnance⁹ du 7 novembre 2007 fixe la répartition de la manne destinée aux cantons en fonction de leur population résidante moyenne – dont l'effectif suisse atteignait environ 7'744'000 personnes en 2010. Avant la réforme de la péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches (RPT), la répartition se faisait selon l'indice de capacité financière des cantons et selon le critère démographique, désormais seul pris en compte.

Tout paraît donc bien réglé, dans la meilleure fédération du monde. Dont les Etats fédérés ont définitivement cédé en 1907, en même temps que les instituts d'émission encore actifs, à la naissante BNS le privilège exclusif de battre monnaie suisse. Depuis lors, les cantons s'attendent à toucher

éternellement la compensation de leur renoncement à une tâche que la plupart n'accomplissaient plus. Ils invoquent non sans raison l'obligation de respecter les contrats. Sauf que la convention précitée contient des clauses échappatoires qui pourraient bien entrer en considération prochainement et bousculer les budgets cantonaux pour 2012.

En effet, il est prévu que, selon l'évolution de la réserve pour distributions futures, ces dernières peuvent être provisoirement maintenues, réduites ou carrément suspendues. Or, à la suite de l'énorme perte nette de 21 milliards de francs enregistrées par la BNS au cours de l'année dernière, la réserve en question se trouve diminuée dans une proportion qui devrait entraîner une réduction du montant à

verser aux «*pouvoirs publics*». Pour éviter une mesure aussi brutale et dans l'espoir d'un rétablissement pendant l'exercice 2011, les 2,5 milliards seront bel et bien versés ce printemps. La conjoncture monétaire et les chers marchés décideront de la suite.

Le risque encouru, les grands argentiers cantonaux le connaissent parfaitement, même s'ils font semblant de l'ignorer. Le socialiste Jean Studer le premier, ministre neuchâtelois des finances et vice-président du Conseil de banque de la BNS. Membres du même Conseil, ses collègues de Zurich (Ernst Socker, UDC) et du Tessin (Laura Sadis, PLR) aussi. Ce qui n'a pas empêché la Conférence latine¹⁰ des directeurs cantonaux des finances de protester en termes aussi choisis que fermes contre une éventuelle réduction des montants distribués aux cantons. Le conseiller d'Etat valaisan Maurice Tornay, président de la Conférence, ne manque jamais l'occasion de rappeler que la BNS

est «*une émanation des cantons*» qui lui ont accordé une «*concession*» pour laquelle, à tout jamais, elle doit fidèlement payer une redevance.

De fait, avec le temps, les cantons ont pris l'habitude d'inscrire leur «part au bénéfice de la BNS» au nombre des recettes budgétisées et de la retrouver au moment des comptes. Ainsi, pour 2009, Vaud a reçu 148 millions de francs, Genève 97 millions, Neuchâtel 36 millions, le Valais 65 millions.

Tout le monde semble avoir oublié le principal argument opposé à l'initiative «*COSA*» (DP 1703¹¹) demandant le versement du bénéfice net de la BNS au fonds de l'AVS: cet excédent est par définition sujet à variation et ne convient dès lors pas au financement d'une tâche permanente; par ailleurs la suppression de la répartition aux collectivités pourrait entraîner des augmentations d'impôt. Le souverain avait compris le message et nettement rejeté l'initiative dans tous les cantons sauf à Bâle-Ville d'où elle

émanait, au Tessin et, de justesse, à Genève.

Le 28 janvier, les représentants des huit cantons de la Conférence latine s'expliqueront avec Philipp Hildebrand, président du directoire de la BNS. Lequel, fait au feu de violentes attaques de toutes parts et d'une campagne de presse façon *Weltwoche*, saura faire valoir le point de vue de la banque centrale, dont la priorité reste la politique monétaire¹², avec un renforcement récent de sa «*contribution à la stabilité du système financier*» – en clair le «*monitoring intense sur les grandes banques*», pour parler le jargon de la BNS.

Et voilà comment les cantons et donc leurs contribuables se trouvent associés au sauvetage d'UBS, réputée trop importante pour disparaître. Restera toujours aux cantons le dividende légal de 6% qui leur est dû sur leur part de 40% au capital-actions de 25 millions de francs.

L'initiative sur les armes n'est pas un bazooka législatif

Alex Dépraz • 19 janvier 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16452>

Le texte soumis au vote laisse une marge de manœuvre suffisante au Parlement

Les adversaires de l'initiative sur les armes peignent le diable sur la muraille. Ils invoquent une réglementation excessive et une quasi-interdiction de porter des armes pour faire pencher la balance du côté du refus. Le texte

de l'initiative¹⁴ est pourtant bien moins contraignant que ce qu'ils prétendent.

Tordons d'abord le cou à une légende juridique hélas fort répandue qui voudrait que le droit de porter des armes soit garanti au même titre que la propriété privée ou la liberté d'expression. La méprise vient sans doute du deuxième

amendement¹⁵ de la Constitution des Etats-Unis qui garantit le «*right of the people to keep and bear arms*» et dont la portée reste controversée. Toutefois, la Constitution suisse n'a jamais contenu une telle disposition; au contraire, l'article 107¹⁶ permet déjà à la Confédération de légiférer afin de lutter contre l'usage abusif d'armes, d'accessoires d'armes et

des munitions. La disposition législative ¹⁷ qui garantit le droit de posséder une arme «*dans les limites de la loi*» n'implique aucune restriction pour le législateur: rien, si ce n'est les rapports de force au Parlement, n'interdit en l'état au législateur de concrétiser les propositions de l'initiative. Celle-ci ne constitue donc pas un changement de paradigme mais bien un renforcement des objectifs déjà posés par la charte fondamentale.

L'actuelle loi sur les armes ¹⁸ soumet déjà l'acquisition d'une arme à une autorisation qui n'est délivrée qu'à certaines conditions. L'initiative prévoit la mise sur pied d'un régime plus restrictif qui imposera à celui qui souhaite détenir une arme d'en justifier le besoin et d'avoir les capacités nécessaires. Comme le relevait le Conseil fédéral dans son message ¹⁹ le texte de l'initiative «*laisse au législateur une grande latitude*

d'interprétation en matière de réglementation de la preuve du besoin de posséder une arme et de la capacité à la manipuler» (p. 140). L'acceptation de l'initiative promettrait donc une belle bagarre au Parlement, à fleurets mouchetés. Sauf à lire dans le marc de café, personne ne peut prétendre que seuls les licenciés seront admis à détenir une arme au titre de «*tireur sportif*» ou définir ceux qui pourront être considérés comme des collectionneurs. Dans le processus législatif, qui permet de trouver des compromis, une solution acceptable pour les sociétés de tir, très nombreuses en Suisse, serait sans doute trouvée. De quoi rassurer celles et ceux – sans doute décisifs pour le résultat – qui sont en faveur d'une réglementation stricte mais attachés aux «*abbayes*» vaudoises et autres manifestations liées historiquement aux sociétés de tir.

La modification est plus importante en ce qui concerne l'arme militaire qui ne pourra en principe plus être conservée à domicile hors des périodes de service. Mais, la loi pourra là aussi faire des exceptions. Et il a été largement démontré que les nécessités de la défense nationale n'imposaient pas l'arme à domicile (DP 1893 ²⁰).

L'initiative sur les armes présente donc certains points communs avec l'initiative de l'UDC sur le renvoi: elle donne une ligne directrice au Parlement mais ne constitue pas un texte directement applicable qui figerait dans le marbre les conditions pour détenir une arme (DP 1891 ²¹). Sa concrétisation dépendra largement du contenu des modifications législatives que devront adopter les Chambres en cas de vote positif. Un deuxième round devant le Parlement qui n'ôte rien à l'importance d'un oui le 13 février prochain pour donner la direction à suivre.

Le vertueux programme de Davos

Albert Tille • 24 janvier 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16480>

En 40 ans et parfois aiguillonné par la critique, le «World Economic Forum» a évolué tout en se développant

Dimitri Medvedev, le président russe, ouvre le Forum de Davos devant 1400 chefs d'entreprise, 35 chefs d'Etat et autres ministres clés. Organisateur de la rencontre, le WEF est une entreprise qui ne connaît pas la crise. La recette imaginée il y a quarante ans par Klaus Schwab

fait merveille.

Le professeur genevois d'origine allemande lance alors un rendez-vous international mondain à Davos. Les grands patrons peuvent y nouer des contacts d'affaires. S'ils sont de généreux et fidèles contributeurs, ils sont assurés d'obtenir audience auprès des plus hauts dirigeants politiques. En quarante ans, note la Tribune de Genève ², le WEF est devenu une ONG prospère. Son budget

annuel atteint 140 millions de francs. Son site genevois vient de doubler sa surface pour abriter 300 collaborateurs. Des antennes ont été ouvertes à New York et à Pékin.

Le WEF est, bien sûr, au service de ses contributeurs. Considéré comme le cartel des multinationales, il est devenu la bête noire des altermondialistes qui ont créé le Forum social mondial. Ce «Davos alternatif ³ », moins riche et moins médiatisé,

entend lutter contre toutes formes de domination impérialistes et capitalistes.

Autre vision alternative mais essentiellement suisse, *Public Eye*⁴ décerne chaque année le prix de la honte aux entreprises les plus irresponsables de la planète. Le palmarès est dévoilé à l'occasion du Forum de Davos. Parmi les nominés figurent sans surprise le groupe BP responsable de la marée noire mexicaine, mais aussi le suisse Axpo pour ses achats d'uranium à une usine de retraitement pourrie de Russie.

La critique des altermondialistes a infléchi le discours affairiste du WEF (DP 1587⁵). En 2004, Davos s'est interrogé sur la valeur sociale des entreprises face à leur valeur boursière. En 2005, les participants au Forum se sont prononcés à 65% en faveur de la lutte contre la pauvreté. Un bon sentiment qui

ne mange pas de pain!

La montée en puissance des dragons asiatiques et la crise financière internationale compliquent la gestion des multinationales. Le WEF s'adapte à ce nouveau défi. Il invite à Davos les responsables des pays émergents. Les pannes économiques mondiales servent désormais de thème récurrent du Forum.

Depuis maintenant six ans, le rapport *Global Risks*⁶ décrit les défis qui menacent la planète. A lire cette analyse, on pourrait parfois se croire sur un site alternatif. L'écart grandissant entre pauvres et riches est un risque cardinal. La pénurie d'eau qui génère un milliard de mal nourris en représente un autre. Le rapport du WEF demande la santé pour tous, l'accroissement de l'aide au développement. Tous les risques sont interdépendants. Les défis environnementaux

affectent les entreprises. Le désordre financier contamine le commerce, plombe le social et génère les désordres politiques. La gouvernance mondiale est un échec. Les politiques doivent fournir une réponse qui ne peut être que globale. Le FMI, l'OMC le BIT et le programme environnemental du PNUD doivent coopérer étroitement.

Les grandes lignes de ce programme sont vertueuses. Mais que signifie, par exemple, une «meilleure surveillance du secteur financier»? On peine à trouver les détails qui pourraient fâcher les bailleurs de fonds du WEF. Pour entretenir sa belle façade, le 41e Forum de Davos pourrait, pourquoi pas, se terminer par un appel à lutter contre l'écart grandissant entre les riches et les pauvres, avec la bénédiction de certains patrons de multinationales où les écarts de salaires vont de 1 à 700.

Une presse qui se vend comme du popcorn

Daniel Schöni Bartoli • 18 janvier 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16437>

L'évolution des médias vers le tout commercial inquiète

Dans un livre à deux voix, les journalistes Richard Aschinger et Christian Campiche²² présentent une «enquête au cœur des médias suisses» dans deux versions différentes: *News Fabrikanten* en allemand et *Info popcorn*²³ en français. La version française propose une approche historique, une enquête et un réquisitoire.

Au cœur de l'ouvrage, un

historique de la descente aux enfers de la presse écrite suisse, emportée dans le tourbillon de la concentration économique. On y retrouve le scénario de la fin des quotidiens *La Suisse*, la *Gazette de Lausanne*, le *Journal de Genève*, l'échec du *Nouveau quotidien*, la reprise de plusieurs journaux par le groupe français Hersant, la disparition des journaux régionaux vaudois, mais surtout aussi les conquêtes de Tamedia, d'abord en Suisse alémanique, puis sa victoire sur Edipresse à coups de journal

gratuit.

La crise économique ouverte en 2001 constitue aux yeux des auteurs une rupture importante, car les journaux profitent peu de la reprise qui suit et la manne publicitaire maigrit au profit des médias audiovisuels. Quant à la Commission de la communication, elle reste spectatrice de ces évolutions. Et le futur n'est pas plus rassurant: «*Il n'est pas insensé de penser qu'en 2020, la plupart des quotidiens imprimés sur papier*

auront disparu». Les auteurs s'interrogent en particulier sur le sort que réservera à terme le groupe Tamedia aux journaux romands dont il est devenu propriétaire. Quant aux derniers titres restés indépendants comme *La Liberté* et *Le Courrier*, leur situation reste très fragile.

Les auteurs ont aussi mené l'enquête pour étayer un constat de baisse de qualité. Les exemples concrets ne manquent pas des cas de publicités déguisées en articles, de mises en pages humiliantes pour séduire des annonceurs, d'articles de complaisance, de fausses informations ou d'arrangements complices entre un titre de première page et une publicité redondante. L'information cède la place au divertissement et à l'anecdote. Et ce qui reste d'informations est livré sans décodage. En somme, la presse ne fait plus son travail de quatrième pouvoir: «*L'info popcorn mène tout droit aux communicateurs et aux manipulateurs*». Ce n'est plus le citoyen qui est ciblé, mais le

consommateur, une évolution incarnée à la perfection par la diffusion des journaux gratuits.

L'enquête permet aussi de mettre en évidence le cercle vicieux des mesures d'économies: moins d'argent, moins de postes rédactionnels, moins de lecteurs, moins d'argent... Par ailleurs, à la concentration horizontale par rachat de journaux s'ajoute désormais une concentration verticale qui permet à un même groupe de médias de maîtriser toutes les étapes de la commercialisation d'un produit comme un concert: organisation de l'événement, vente des billets, promotion, articles de presse exclusifs, revente du son et de l'image.

Ces constats amènent les auteurs à dresser un réquisitoire contre ceux qu'ils identifient comme les responsables de cette triste situation: des éditeurs mégalomanes et incompetents qui ont tout sacrifié à leurs projets personnels. La fin du livre semble laisser place à un espoir ténu. Internet pourrait offrir des solutions d'avenir, en redonnant

plus d'espace pour les textes, en offrant un accès facilité à des documents complémentaires et en permettant une diminution des coûts d'infrastructure, ce qui libérerait des moyens financiers pour un réel travail journalistique. Les exemples récents de *Rue89*²⁴ et *Mediapart*²⁵, en France, pourraient servir de modèle.

Si l'ouvrage fournit de nombreuses informations sur l'évolution des médias, on peut toutefois regretter un plan quelque peu difficile à suivre et l'absence de perspectives d'avenir plus explicites. Quant à la nostalgie des auteurs pour la presse d'antan, elle paraît relever d'une certaine idéalisation du passé.

Il faut surtout considérer ce livre comme un appel de détresse adressé aux lecteurs. Le financement de la presse ne peut passer que par les lecteurs, le pouvoir économique et les autorités politiques. Les premiers n'ont pas intérêt à laisser trop de place aux deux autres.

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1897#>
2. <http://www.tdg.ch/actu/economie/prospere-wef-double-emprise-sol-genevois-2010-08-26>
3. <http://www.dakar2011.org/>
4. <http://www.publiceye.ch/fr/vote/>
5. <http://www.domainepublic.ch/articles/8648>
6. <http://www.weforum.org/reports>
7. http://www.snb.ch/fr/i/about/snb/annacc/id/snb_annac_profit
8. http://www.admin.ch/ch/f/rs/951_11/a31.html
9. http://www.admin.ch/ch/f/rs/c951_181.html
10. http://www.romandie.com/infos/ats/display2.asp?page=20110121153506760172019048164_brf037.xml
11. <http://www.domainepublic.ch/articles/9233>
12. <http://www.domainepublic.ch/articles/16464>
13. http://lemonde.fr/economie/article/2011/01/21/l-essor-vertigineux-du-trading-algorithmique_1468594_3234.html
14. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis361.html>
15. http://fr.wikipedia.org/wiki/Deuxi%C3%A8me_amendement_de_la_Constitution_des_%C3%89tats-Unis
16. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a107.html>
17. http://www.admin.ch/ch/f/rs/514_54/a3.html
18. http://www.admin.ch/ch/f/rs/514_54/a8.html
19. <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2010/129.pdf>
20. <http://www.domainepublic.ch/articles/16186>
21. <http://www.domainepublic.ch/articles/16058>
22. <http://www.lameduse.ch/christian-campiche/>
23. http://eclectica.ch/f/info_popcorn.php
24. <http://www.rue89.com/>
25. <http://www.mediapart.fr/>